



Zurich Simon, Kubski Grégoire, Meyer Loetscher Anne, de Weck Antoinette, Zamofing Dominique, Schneuwly Achim, Bronchi Laurent, Sudan Stéphane, Schumacher Jean-Daniel, Menétrey Lucie

Master en médecine : stratégie pour un nombre suffisant de places pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.10.24

Transmission au CE : *28.10.24

Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé d'augmenter le nombre de places du master en médecine afin d'accueillir tout-e-s les étudiant-e-s fribourgeois-e-s, qui ont terminé leur bachelor en médecine et qui peuvent être admis au master. Il s'occupe de prévoir des mesures, en particulier des accords intercantonaux, permettant aux étudiants de cantons non universitaires de profiter du master fribourgeois.

À cet effet, le Conseil d'Etat déposera une demande auprès de la Conférence suisse des hautes écoles pour bénéficier d'une partie des 25 millions accordés par le Parlement fédéral lors de sa session d'automne 2024 afin d'augmenter le nombre de places en médecine. Il se coordonnera avec les cantons romands ou bilingues non universitaires pour renforcer leurs efforts en vue d'obtenir des moyens supplémentaires de la Confédération et d'augmenter le nombre de places de formation pratique dans les différents cantons.

Développement

Récemment, le Conseil d'Etat a prié l'université de mettre fin à sa pratique de favoriser les étudiant-e-s fribourgeois-e-s lors de l'admission au master de médecine. Si cette demande est compréhensible d'un point de vue juridique, elle pose néanmoins certains problèmes de santé publique et de stratégie. En effet, le Canton de Fribourg est l'un des cantons où le nombre de médecins de premier recours est le plus faible. Or, il est avéré que les étudiants fribourgeois ont de plus grandes chances d'exercer dans notre canton lorsqu'ils y ont fait leur master.

L'absence de garantie de poursuivre leurs études à Fribourg peut pousser les étudiants fribourgeois à prendre le risque de débiter leurs études dans un autre canton. La probabilité qu'ils reviennent ensuite dans le Canton de Fribourg est alors faible. Comme le master en médecine a été créé pour favoriser la relève en médecins dans le canton, tout devrait être mis en œuvre pour que les étudiants fribourgeois puissent y effectuer l'ensemble de leurs études.

Par ce mandat, le Grand Conseil entend montrer son soutien au Conseil d'Etat dans la poursuite du développement du master fribourgeois en médecine. La stratégie esquissée ci-dessus devrait permettre, d'une part, de respecter les accords intercantonaux et, d'autre part, de renforcer les coopérations pour accroître le nombre de médecins, dont nous avons absolument besoin à brève échéance déjà.

Si le nombre de places en master est actuellement si limité à Fribourg c'est que le nombre de places de formation pratique est insuffisant. Or, il est intéressant de constater que les cantons non universitaires pourraient contribuer à créer des places de stages pratiques, qui leur seraient également profitables à terme, et à élargir le nombre de places en master au sein de l'université fribourgeoise.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).